

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 18 MARS 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 13	Délibération N°2025-10
Présents : 9	<u>Budget Primitif 2025</u>
Procuration : 1	
Absents : 4	
Votants : 10	

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 18 MARS, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 4 mars 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM-CANIZARES.

EXCUSES : Monsieur Quentin HUDRY représenté par Monsieur Pierrick DUFOURD par pouvoir du 17 mars 2025, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2025-10 - Budget Primitif 2025

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 25 février 2025.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1er adjoint au Maire, en charge des finances, présente le projet de budget primitif 2025, M57, ainsi que l'état des indemnités versées aux élus.

En prenant en compte les observations de la séance, le budget primitif M57 2025 est équilibré

- Section fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 1 371 140,70€
- Section Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 902 959,17€

Après débat et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif M57 pour 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour,
Décide à l'unanimité :

D'approuver le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 371 140,70	1 371 140,70
Section d'investissement	2 902 959,17	2 902 959,17
TOTAL	4 274 099,87	4 274 099,87

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 20 mars 2025


Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis GAVORY

Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.